

## **Association Vélo**

5, avenue Collignon  
31200 Toulouse  
Tel : 05 34 30 94 18  
Courriel : [toulouse@fubicy.org](mailto:toulouse@fubicy.org)



Pour le développement du cyclisme urbain

Monsieur Le Maire  
Pierre Cohen  
Hôtel de Ville  
Place du Capitole  
31000 Toulouse

Toulouse, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Objet : recours gracieux - mise en application du décret 2008-754 du 30 juillet 2008 (double sens cyclable)

Monsieur le Maire,

Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 du code de la route, prévoit le double sens cyclable par défaut dans les zones 30 et les zones de rencontre. Ainsi le double sens cyclable y devient la règle, tandis que son interdiction est l'exception. Les zones existantes à cette date avaient jusqu'au 1er juillet 2010 pour être mises en conformité.

En date du 21 juillet 2010, deux arrêtés municipaux ont été signés par M. Marquié. L'un temporaire N° 2010/378 interdit par défaut le DSC dans les rues non encore équipées en zone 30 et l'autre, permanent n° 2010/58, liste 10 rues avec interdiction définitive.

L'arrêté temporaire ne fait que repousser une échéance nationale qui laissait pourtant deux ans afin d'étudier et aménager les rues concernées. De nombreuses villes ont réalisé ce travail pour être prêtes au 1er juillet 2010. Ce n'est pas le cas de Toulouse. Il est regrettable que cette avancée pour la pratique du vélo au quotidien dans Toulouse n'est pas été mise en place dans les temps. Cet arrêté est contraire à l'esprit du décret dans la mesure où il crée une règle générale d'interdiction jusqu'au 1er juillet 2011 et où il contredit une échéance légale nationale, sans justification ni engagement en retour.

L'arrêté permanent est lui aussi abusif. D'une part, la justification reste très vague (« l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public ») alors qu'elle devrait, rue par rue, expliquer l'impossibilité éventuelle du double sens par des contraintes propres à la voirie et à son usage (fiche CERTU n° 3 d'août 2009 : mise en conformité des aires piétonnes et zones 30 existantes). L'examen des rues concernées met en évidence des aberrations (rue Giono à double sens tous véhicules, rue Vouet déjà aménagée à double sens cyclable, chemin Roussimort hors zone 30, impasse Arletty) mais aussi des interdictions difficilement compréhensibles sur des rues à très bonne visibilité ou facilement aménageables (Chemin savit, rue Marignac, rue de l'Aiguette, chemin du Marin). Les rues Carrelot et Courtinade sont effectivement plus délicates à aménager mais sans impossibilité visible.

Le retard de la commune et les choix très hasardeux réalisés laissent à apprécier le peu d'efforts mis en œuvre pour appliquer de la réglementation nationale. Nous souhaitons par ce courrier vous en avertir afin que vous ayez l'opportunité de rectifier ce faux pas et de montrer la volonté de la municipalité à procurer aux toulousains un espace public apaisé

*Depuis plus de 25 ans, l'Association Vélo a pour but de promouvoir, sécuriser et faciliter la pratique du vélo dans l'agglomération toulousaine.*

<http://toulouse.fubicy.org>

Permanences : Mercredi 17h à 19h30

qu'ils puissent se réapproprier, notamment en circulant à vélo en sécurité, à l'image de ce que vous avez su initier pour les piétons par la récente piétonisation du cardo romain.

Pour cela, l'Association Vélo Toulouse vous demande d'annuler ces arrêtés et d'aménager au plus vite en double sens cyclable les rues à sens unique en zone 30 et zone de rencontre.

Dans l'hypothèse d'interdictions nécessaires dans certaines rues pour cause de sécurité, nous restons à votre disposition pour discuter de ces situations spécifiques et demandons à ce qu'elles soient techniquement justifiées par arrêté, rue par rue.

Enfin, nous demandons à avoir connaissance du plan d'avancement concernant cette mise en conformité, ainsi qu'à être consultés sur tout projet de nouvel arrêté municipal relatif à ce sujet.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser votre réponse sur les trois points ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'Association Vélo,

Florian Jutisz, président.